

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article413>



**Le Collectif des Psychologues  
Hospitaliers à l'origine du  
Manifeste des Psychologues  
Hospitaliers, à ce jour signé  
par 1900 psychologues appelle  
tous les psychologues, le 18  
mai 2011 à exprimer leur total  
désaccord avec la manière**

# dont sont traités les psychologues en leur ensemble

- L'ACTUALITE -

Date de mise en ligne : jeudi 12 mai 2011

---

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

---

Travail d'explication aux élus , aux directeurs d'ARS , le collectif des psychologues hospitaliers veut faire connaître l' "existant de leurs responsabilités et leurs activités notamment , les psychothérapies".  
psychologuesenresistance.

## Le Collectif des Psychologues Hospitaliers

[à l'origine du Manifeste des Psychologues Hospitaliers](#), à ce jour signé par 1900 psychologues, appelle tous les psychologues, le 18 mai 2011 à exprimer leur total désaccord avec la manière dont sont traités les psychologues en leur ensemble, en demandant

**l'abandon pur et simple de l'article 52 créant ce nouveau titre de psychothérapeute et le décret 2010-534 du 20/05/2010 qui constituent en réalité une attaque contre la profession et la pratique des psychologues.**

Celui-ci déqualifie gravement les psychologues et leur titre professionnel alors que nous sommes la profession qui exerce en première ligne la psychothérapie, depuis des décennies pour certains, et qu'il en va de notre mission dans les établissements de santé.

**Une formalisation officielle et institutionnelle de ce que la réalité du terrain commande en termes de psychothérapie**

. Les nouvelles dispositions introduites par ce décret jettent la confusion en ignorant que ce sont les psychologues qui assurent la grande majorité des soins psychiques, que leurs soins sont d'une utilité sociale reconnue et plébiscitée par le public, par les concepteurs des dispositifs de soins dans les institutions et apparaissent régulièrement dans les diverses recommandations de l'HAS. Ces dispositions ignorent aussi complètement les efforts de formation post-universitaire poursuivie par les psychologues tout au long de leur carrière, le plus souvent sur leur temps personnel et à leur frais, pour offrir un service de qualité (alors que nos salaires n'ont jamais été revalorisés). Ces dispositions ignorent aussi complètement les nombreuses responsabilités prises depuis quelques décennies déjà dans les établissements de santé et particulièrement en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Enfin, ces dispositions aboutissent à entraîner la disparition du métier de psychologue actuel des établissements de santé, pour favoriser l'entrée d'un nouveau métier, psychothérapeute, construit sur une logique médicale,

conséquence d'une déqualification du métier de psychologue. JPA, GB, RM, CN,PB

**Pour ces motifs, Le Collectif des Psychologues Hospitaliers appelle tous les psychologues à soutenir le travail d'explication aux élus et aux directeurs des ARS sur notre devenir remis en cause gravement, en étant présents le 18 mai 2011 à Paris devant l'Assemblée Nationale et dans chaque région devant les ARS**